

RÈGLEMENT DU VILLAGE BOIS SIMONET - EMBLACEMENT

A lire attentivement avant d'envoyer votre réservation...Merci.

Votre réservation ne devient effective qu'après réception de votre acompte et de la confirmation de la Direction du village sous 8 jours

Un acompte de 30 % du montant total de votre séjour + 20 € de frais de dossier + Assurance (facultative)

Le solde du séjour vous sera demandé à votre arrivée. Vous pouvez également échelonné le solde en plusieurs versements tous les mois sans frais supplémentaires.

Horaires d'arrivée/départ : Arrivée entre 13 h et 20 h - Départ avant 12 h.

Caution : A votre arrivée, un bracelet sera remis à chaque personne présente sur l'emplacement que vous devrez porter tout au long de votre séjour au Bois Simonet. Une caution de 20 euros (badge d'entrée) vous sera demandée ; elle vous sera restituée à votre départ.

Annulation : Si l'emplacement, n'est pas occupé par le client dans les 48 h suivant la date prévue, le montant de l'acompte sera conservé et votre réservation sera annulée. Tout retard dans la prise de la location devra nous être précisé par mail ou par tél. 24 h avant la prise de location.

Annulation de séjour : Toute annulation doit nous être notifiée par lettre recommandée ou par mail. Les frais de dossier seront conservés dans tous les cas.

• Il vous sera facturé des frais d'annulation selon le barème ci dessous :

1 - dès l'acceptation du séjour : 30 % du montant total du séjour.

2 - moins de 30 jours du départ : 100 % du montant total du séjour.

Vous allez séjourner dans un site privilégié en pleine nature et c'est avec plaisir que nous vous y accueillerons.

Notre clientèle est uniquement composée de familles respectant la nature, le calme, soucieuse du bien être de chacun. Notre site n'est pas vraiment adapté pour les adolescents car à 23 h plus un bruit dans le village. !!! Un soir/semaine, les animations peuvent se poursuivre jusqu'à minuit.

A votre arrivée, il sera remis un bracelet à chaque personne présente sur l'emplacement que vous devrez porter tout au long de votre séjour au Bois Simonet pour des raisons de sécurité.

Notre village n'accueille que des familles recherchant quelques animations, mais avant tout souhaitant se reposer dans une petite structure conviviale, familiale, sécurisante et très calme de 23h00 à 7h00 du matin.

- **Le bar** ferme à 21 h les soirs sans animation, 23 h les soirs avec animation afin de respecter votre tranquillité. (une seule soirée/semaine à minuit).

- **Restaurant/Epicerie** avec pains, viennoiseries, presse sur place en saison

- **Tout accès à votre locatif** est interdit en voiture après 23 h. Les véhicules restent stationner sur le parking de nuit ; ceci pour respecter le repos de chacun.

- **Visiteurs :** Vos visiteurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil dès leur arrivée et s'acquitter d'une redevance de 5 € /pers./jour.

Les véhicules de vos visiteurs ne doivent en aucun cas pénétrer sur le site, ils doivent laisser leur voiture sur le parking à l'entrée (parking obligatoire). Il sera remis un bracelet à chacun de vos visiteurs dès leur arrivée qu'ils devront porter pendant la durée de leur présence au camping. Ils doivent également impérativement quitter le village avant 23 h. Merci de leur faire passer le message.

- **Les animaux :** Aucun animal ne sera accepté s'il n'est pas à jour de ses vaccins. Le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée. Votre animal doit être tatoué ou pucé. Il ne doit pas séjourner sur les banquettes et sur les lits dans les locatifs. Il doit être tenu en laisse et ne doit jamais être laissé seul dans le locatif. Il est strictement interdit dans l'enceinte des piscines et les aires de jeux. Nous vous rappelons que les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits dans le camping. Merci d'utiliser le point « Animo concept » ; des sachets ramasse-crottes sont à votre disposition près du bloc sanitaire. Merci de ramasser les excréments de votre animal.

- **Les barbecues :** TOUS LES BARBECUES individuels sont interdits, 4 barbecues collectifs est à votre disposition. Ils sont installés dans une zone sécurisée près de l'accueil ainsi qu'une plancha.

- **Les aires de jeux :** Elles sont réservées aux enfants du camping sous la surveillance des parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. (accès interdit après 23 h en haute saison).

- **Les talus :** Il est interdit de détruire les murets en pierre et de grimper sur les talus. Utiliser les chemins d'accès

- **Droit à l'image :** Pour les besoins de communication du camping Bois Simonet (brochure et sites internet du camping), des reportages photos peuvent être réalisés au cours des soirées, jeux dans l'enceinte du camping. A ce titre et pour répondre aux obligations de l'article 226-1 du code pénal, une autorisation d'exploitation du droit à l'image vous est envoyée avec la brochure et le contrat de location.

Nous apportons le plus grand soin aux installations, à la qualité de l'eau, à la propreté du site et des plages et à votre sécurité.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien respecter le règlement intérieur et de le faire respecter à vos enfants.

Obligations : Slip de bain, bain de pieds, douche obligatoire

Interdictions : Pas de bermudas ni caleçons, monokini interdit ... !

Pas d'huile solaire (crème tolérée)

Pas de chaussures (les laisser à l'entrée)

Pas de parasols dans l'enceinte des piscines ; les poussettes sont tolérées

Pas de jouets, bateaux, ballons, palmes, pelles, seaux, pistolets à eau etc....

Il est interdit de manger, boire, fumer (y inclus toutes substances illicites), cracher ou manger du chewing-gum.

Autorisations : Petites bouées ou brassards pour les enfants qui ne savent pas nager uniquement.

S'agissant d'une piscine privée ouverte au public, l'ARS nous impose les mêmes règles que pour les piscines municipales.

Fait à

Le / /

Signature

Les piscines
sont ouvertes
de 10h à 20h
en haute saison

